



HAL
open science

Théorie positive de la comptabilité

Jean-François Casta

► **To cite this version:**

Jean-François Casta. Théorie positive de la comptabilité. coordonné par B. Colasse. Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris, p. 1393-1402, 2009. halshs-00679544

HAL Id: halshs-00679544

<https://shs.hal.science/halshs-00679544>

Submitted on 16 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Théorie positive de la comptabilité

Jean-François Casta

La recherche en comptabilité financière a connu de profondes mutations au cours des dernières décennies. Jusqu'aux années 1960, dans un contexte qui postulait implicitement l'utilité de l'information financière pour l'utilisateur, la recherche comptable était essentiellement de nature normative et se préoccupait de sélectionner, de façon purement spéculative, les principes et méthodes jugés les plus pertinents.

À partir de la fin des années 1960, dans le but d'évaluer ces travaux normatifs, la recherche comptable, en quête d'assises scientifiques, a progressivement évolué vers une approche empirique. À l'image de l'évolution des sciences économiques, l'introduction d'une démarche positive a nécessité le recours à de nouveaux instruments dont les premières expérimentations ont porté sur la validation de l'hypothèse d'utilité décisionnelle de l'information comptable. Paradoxalement, les tests empiriques ont mis en évidence l'importante anticipation par le marché du contenu informatif de ces données bien avant leur divulgation. Le problème de la nature de l'utilité des nombres comptables était posé et, plus généralement, celui du rôle institutionnel de la comptabilité comme système de production d'information financière.

En réaction, un paradigme fondé sur l'utilité contractuelle des nombres comptables a émergé vers la fin des années 1970. Le « programme de recherche » associé se proposait d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation. Le contenu de ce programme – intitulé *Positive Accounting Theory* – a été formulé par Watts et Zimmerman (1978, 1979 et 1986). Il a engendré, à partir des années 1980, la création d'un véritable courant – appelé *École de Rochester* par référence à l'université dans laquelle exercent ses deux promoteurs.

La théorie positive de la comptabilité occupe, de ce fait, un rôle central dans le récent processus de construction de la recherche comptable. Ayant posé le problème au plan épistémologique et emprunté à des champs connexes – comme la théorie économique, la théorie financière ou la théorie des organisations –, cette école a permis à la recherche comptable d'acquérir un statut et une reconnaissance scientifique. Par ailleurs, souvent qualifiée de sectaire, à l'origine de nombreuses polémiques avec les tenants d'autres

visions de la recherche, la théorie positive de la comptabilité est elle-même devenue, à l'issue d'une longue période d'essor, objet de critique et même de réfutation.

1. L'émergence des recherches positives en comptabilité financière

L'émergence de l'approche positive se caractérise par la redéfinition de la relation chercheur-objet de recherche et par l'exigence d'une validation empirique de toute proposition théorique. À ce double titre, cette perspective constitue une orientation majeure de la recherche en comptabilité.

1.1. Les pratiques comptables, objet de recherche empirique

Jusqu'à la fin des années 1960, période qualifiée d'« âge d'or de la recherche *a priori* », les travaux de recherche comptable, présumant de l'utilité décisionnelle de l'information financière, étaient essentiellement normatifs et se donnaient pour objectif l'identification conceptuelle des « meilleures » méthodes comptables.

L'émergence des recherches positives en comptabilité procède du mouvement observé, dans les années 1950, en sciences économiques. Le dépassement de la problématique normative et l'introduction de la démarche positive font directement référence à Milton Friedman (*The Methodology of Positive Economics*, 1953) et à l'École de Chicago qui, à la suite de John Neville Keynes, établissaient une distinction fondamentale entre une science *positive*, ensemble de connaissances sur « ce qui est », et une approche normative, ensemble de connaissances sur « ce qui devrait être » au regard d'un système de valeurs. Cette nouvelle orientation traduisait une volonté de donner des assises scientifiques à la recherche comptable. En effet, cette approche fondée sur l'observation des phénomènes, qui confère un rôle central au modèle¹ – instrument d'investigation et de représentation d'une « réalité » à découvrir –, puis qui soumet toute proposition théorique à la validation empirique, caractérise le choix épistémologique effectué par les sciences « dures », tout au moins dans leur phase de construction.

L'introduction d'une approche positive, ayant pour finalité l'élaboration de « lois » de comportement explicatives, a eu pour conséquence directe de déplacer l'objet de la recherche des méthodes comptables « produites » par les chercheurs vers les pratiques comptables observées. Par ailleurs, soumise au principe de réfutation, cette problématique a ouvert la voie à une évaluation empirique de propositions qui avaient antérieurement le statut de « vérités » présumées, comme l'utilité décisionnelle des données comptables pour les utilisateurs.

1. Pour les économistes financiers qui reprendront cette problématique, l'évaluation d'un modèle se fonde exclusivement sur la pertinence empirique de ses prédictions et non sur le réalisme de ses hypothèses. Cette problématique a donné naissance à un puissant courant de recherche qui traite de l'interaction entre les marchés de capitaux et l'information comptable (voir Khotari, 2001).

1.2. L'évaluation empirique de l'utilité décisionnelle des données comptables

Décisifs quant à l'introduction de la démarche positive en comptabilité, les travaux fondateurs relatifs à l'évaluation empirique de l'utilité décisionnelle des données comptables sont dus à Ball et Brown (1968) ainsi qu'à Beaver (1968), tous issus de l'École de Chicago. Relayés par de nombreux chercheurs, ces travaux, qui se concentrent essentiellement sur les années 1970, prennent appui sur un corpus théorique et une modélisation empruntés à la micro-économie financière (hypothèse d'efficacité des marchés de capitaux, modèle de marché...) et recourent à la méthodologie d'études d'événements. Leur objectif était la mise en évidence de la réaction du marché, sous la forme de rendements anormaux, à la publication d'informations comptables (rapports annuels ou intérimaires). De façon convergente, ces recherches montrent empiriquement que le contenu informationnel de tels rapports se limite, pour le marché, au seul résultat comptable (*bottom line*). Surtout, ces travaux mettent empiriquement en évidence que la publication du résultat a un effet beaucoup plus limité que ne le présupposait la « théorie » comptable, le marché ayant déjà anticipé par d'autres canaux, depuis plusieurs mois, plus de 80 % du contenu des données comptables divulguées par les états financiers.

Parallèlement, à la même époque, des recherches ont été entreprises, selon une méthodologie analogue, dans le domaine de la réaction du marché aux changements de méthode comptable. Ces travaux, dont les premiers sont dus à Kaplan et Roll (1972), mettent aussi empiriquement en évidence le fait que la politique comptable des entreprises n'induit généralement pas le marché en erreur, dès lors que son action porte sur le seul résultat comptable. D'autres études montrent même que le marché appréhende assez correctement les « manipulations comptables » complexes ayant un double effet de sens inverse, en raison de leur impact fiscal, sur le résultat comptable, mais aussi sur les cash-flows et donc sur la valeur de l'entreprise.

Ces travaux de nature positive, montrant empiriquement l'importance du concept d'efficacité des marchés financiers, ont eu un retentissement majeur sur l'évolution de la recherche comptable et ont conduit à l'essor d'un nouveau paradigme.

2. La théorie positive de la comptabilité

L'incapacité de la recherche traditionnelle à expliquer des pratiques – de politique comptable ou le lissage des résultats –, observées malgré un faible contenu informatif des états financiers pour les investisseurs, a été à l'origine de la formulation d'une théorie positive essentiellement fondée sur le paradigme de l'utilité contractuelle de l'information comptable (Watts et Zimmerman, 1978). Déniant tout caractère scientifique aux recherches traditionnelles, ces deux économistes ont parallèlement suggéré un modèle explicatif de l'existence d'une offre de méthodes comptables issues de « théories » normatives. Leur analyse, très polémique, repose sur le concept de *Market for Excuses* – point de rencontre d'une offre et d'une demande de justifications *ad hoc* servant d'alibis aux entreprises (Watts et Zimmerman, 1979). Ces travaux ont jeté les bases d'un ambitieux cadre théorique d'analyse économique des

pratiques (méthodes ou normes) comptables observées. Ultérieurement, la publication de l'ouvrage *Positive Accounting Theory* (Watts et Zimmerman, 1986) a consacré la fondation de cet important courant de recherche – appelé² « Théorie positive de la comptabilité » – dont il convient d'examiner les objectifs, les fondements, la méthodologie et les résultats.

2.1. Les objectifs de la théorie positive de la comptabilité

La théorie positive de la comptabilité s'est fixé comme objectif d'inférer, sur la base des pratiques observées, un ensemble de règles de comportement empiriquement validées et constitutives d'une théorie générale de l'élaboration – entre marché et processus politique – des états financiers par les entreprises. À partir d'une modélisation du comportement des acteurs face aux choix comptables, elle a défini un ensemble d'hypothèses portant sur leurs déterminants et visant à :

- rendre compte des facteurs associés aux choix de méthodes particulières ;
- mettre en évidence les motivations de la politique comptable menée par les dirigeants ;
- prévoir les choix de méthodes comptables effectués par les dirigeants en fonction des caractéristiques des entreprises ;
- expliquer, par ailleurs, le processus d'élaboration des normes comptables.

2.2. Les fondements de la théorie positive de la comptabilité

Évaluant toute théorie sur son aptitude explicative et prédictive, l'*École de Rochester* a délaissé l'étude des objets comptables (états financiers, principes ou méthodes comptables) et a focalisé son attention sur les choix effectués par les acteurs – dirigeants ou normalisateurs. La théorie positive de la comptabilité tend à expliquer et à prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable, dans le but ultime d'éclairer la genèse des états financiers. Pour ce faire, elle emprunte ses modèles à la théorie de l'agence et à la théorie économique de la réglementation.

La théorie de l'agence (*Agency Theory*), d'inspiration néo-classique, appréhende la firme comme une « fiction légale », nœud d'un ensemble de contrats en équilibre passés entre des acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) rationnels, guidés par la maximisation de leur intérêt (Jensen et Meckling, 1976). Elle postule que le système de coordination des activités repose sur la délégation et sur des relations (implicites ou explicites) de mandat ; face à l'asymétrie d'information des contractants, des clauses limitatives ou incitatives sont nécessaires pour réduire les divergences d'intérêt mandant-mandataire et limiter le comportement présumé opportuniste des mandataires. Ces conflits d'intérêts latents – et les coûts de surveillance ou d'opportunités qu'ils engendrent – confèrent aux mesures comptables un rôle déterminant dans le suivi des contrats et

2. Également intitulée théorie contractuelle (Tremblay *et al.*, 1994), théorie politico-contractuelle (Raffournier, 1990) ou théorie des conséquences économiques des choix comptables (Holthausen et Leftwich, 1983).

placent la comptabilité au cœur des relations d'agence (Jensen et Meckling, 1976 ; Jensen, 1983). Ce rôle central assigné à la comptabilité quant à l'exécution des contrats conduit à formuler le problème du choix de méthodes (et de normes) comptables à partir de modèles renvoyant à la rationalité économique des agents.

La théorie économique de la réglementation (Posner, 1974) – constitutive de l'École du *Public Choice* – appréhende le processus politique comme une compétition entre les individus pour maximiser leur intérêt. Elle postule que la finalité des réglementations est d'effectuer des transferts de richesse, les « nombres » comptables – plus particulièrement le résultat comptable et les capitaux propres – étant utilisés comme argumentaire technique auprès des électeurs par les politiciens. En raison de leur « visibilité politique », les grandes entreprises seraient davantage exposées à ces mesures.

Organisée autour d'une conception politico-contractuelle de la formation des choix comptables, l'École de Rochester s'appuie, d'une part, sur la nature des contrats régulant les relations d'agence et, d'autre part, sur la vulnérabilité politique des entreprises face aux nouvelles réglementations, pour formuler un certain nombre d'hypothèses de comportement des acteurs de la comptabilité. Les hypothèses les plus caractéristiques concernent :

– le conflit d'intérêts entre les actionnaires et les créanciers : afin de se prémunir contre des transferts de richesse effectués au détriment des créanciers, les contrats de prêt incluent des clauses³, formulées à partir de ratios comptables, restreignant l'action des dirigeants. Cela conduit les tenants de l'École de Rochester à formuler « l'hypothèse de la dette » selon laquelle les entreprises endettées devraient privilégier les méthodes comptables augmentant le résultat présent ;

– le conflit d'intérêts entre les actionnaires et les dirigeants : afin de limiter les risques de comportement opportuniste des dirigeants, les entreprises leur accordent des plans d'intéressement aux résultats se référant généralement à des indicateurs comptables⁴. Ce raisonnement conduit à formuler « l'hypothèse de la rémunération » selon laquelle les dirigeants, dans les sociétés à forte dilution du capital, devraient privilégier les méthodes comptables augmentant le résultat présent ;

– les relations avec l'environnement politique : afin de limiter le risque d'émergence de réglementations fiscales ou administratives (par exemple, loi anti-trust) et pour ne pas attirer de concurrents dans le secteur, les grandes entreprises réduiraient leur « visibilité politique », recherchant le profil le plus neutre dans leurs rapports avec le grand public ou la classe politique. Ce raisonnement conduit à formuler « l'hypothèse de la taille » selon laquelle les grandes entreprises devraient privilégier les méthodes comptables minorant le résultat.

3. Les prêts à long terme sont, aux États-Unis, le plus souvent assortis de clauses contractuelles (*debt covenants*) restreignant l'action des dirigeants. Ces clauses comprennent des sanctions financières en cas de violation (par exemple : ratio maximum d'endettement).

4. Bien que, depuis lors, les plans incitatifs reposent davantage sur des instruments de marché (stocks-options, *performance shares*), ceux-ci intègrent le plus souvent des conditions de performance de nature comptable.

2.3. Le cadre théorique d'analyse des pratiques comptables

La plupart des recherches comptables positives menées depuis deux décennies ont été inspirées par le cadre théorique d'analyse des pratiques comptables défini par l'*École de Rochester*. Face à la diversité des contextes de recherche et des résultats empiriques, Mouck (1995), analysant ce cadre comme un « programme de recherche » au sens de Lakatos, a suggéré, afin d'en préciser le contour, de distinguer deux catégories d'hypothèses :

– les hypothèses fondamentales caractérisant le cœur du programme de recherche qui se réfèrent à la forme de rationalité micro-économique postulée par l'*École de Chicago*. Elles s'énoncent comme suit : les agents ont une bonne connaissance de leur situation ; à connaissances et moyens donnés, les agents préfèrent la meilleure alternative ; le système de coordination des activités est stable ; les préférences des agents sont données ; les agents sont motivés par la maximisation de leur intérêt personnel ; la firme est un « nœud » de contrats ;

– les hypothèses annexes, par nature plus contingentes. Il s'agit de l'efficacité des marchés⁵, du modèle d'équilibre des actifs financiers (MEDAF), des anticipations rationnelles, de la théorie de l'agence, de la théorie de la réglementation, des hypothèses soumises à une vérification empirique (rémunération, dette, taille), des hypothèses relatives à la procédure de test.

Selon cette typologie, seule la réfutation empirique des hypothèses fondamentales porterait atteinte à la viabilité du programme de recherche.

2.4. Méthodologie de la validation empirique

La théorie positive de la comptabilité a introduit un séquençement méthodologique, jusqu'alors absent du monde de la recherche comptable, qui comprend des phases d'observation des pratiques, de modélisation, de formulation d'hypothèses testables, de construction de tests, puis de validation (ou d'infirmité) empirique des différentes propositions.

Pour ce faire, les chercheurs ont progressivement élaboré une instrumentation adaptée à l'observation des variables comptables. Dans un premier temps, cherchant à valider les prédictions de la théorie sur une *méthode* comptable prise isolément, les recherches ont porté sur des échantillons d'entreprises ayant toutes effectué un choix portant sur la même méthode comptable. Par exemple, dans le cas du traitement comptable des dépenses de recherche et développement : la modalité étant activation *versus* charges, la variable est binaire. Face au caractère particulièrement limitatif de cette technique d'observation et présumant que la politique comptable devait mobiliser concurremment plus d'une méthode, les chercheurs ont développé une technique d'observation du *choix d'un portefeuille* de méthodes comptables (Zmijewski et Hagerman, 1981). Depuis une vingtaine d'années, le concept d'*accruals* est utilisé comme instrument global d'observation de certains choix comptables (Healy, 1985 ; De Angelo, 1986). Les *accruals*, définis comme différence entre le cash-flow d'exploitation et le résultat comptable, mesurent l'incidence de la politique comptable menée par les

5. Voir dans cette encyclopédie l'article de P. Dumontier, « Marchés efficients et comptabilité », p. 1035.

dirigeants sur les variables calculées (provisions, amortissements, opérations de régularisation, charges à répartir) et permettent de tester les prédictions de la théorie quant à la gestion stratégique du résultat (*earnings management*).

2.5. Les avancées de la recherche positive

Le cadre d'analyse défini par l'*École de Rochester* s'est avéré très fécond. Les hypothèses formulées par la théorie positive de la comptabilité ont fait l'objet de nombreux tests empiriques donnant lieu à des synthèses régulières en termes d'avancées et de critiques (par exemple, Holthausen et Leftwich, 1983 ; Whittington, 1987 ; Watts et Zimmerman, 1990 ; Raffournier, 1990 ; Chambers, 1993 ; Dumontier et Raffournier, 2000).

Ces études procèdent, dans le contexte nord-américain, à un examen des motivations conduisant au choix d'une méthode comptable ou d'un portefeuille de méthodes. Les conclusions les plus significatives de ces études empiriques ont trait aux choix suivants :

- la décision de « capitaliser » les intérêts à l'actif dans le coût des immobilisations en cours (au lieu de les comptabiliser en charges). Cette solution, qui majore le bénéfice, est pratiquée par les entreprises dont les ratios financiers sont les plus proches des contraintes imposées par les contrats de prêt et par les entreprises de grande taille ;

- la décision d'immobiliser à l'actif les coûts de recherche et développement (au lieu de les comptabiliser en charges). Cette solution est retenue par les entreprises de plus petite taille utilisant un fort levier financier et distribuant la plus grande partie de leur bénéfice. En effet, cette pratique, en augmentant le résultat comptable, permet de mieux satisfaire aux clauses contractuelles intervenant lors de la négociation des emprunts. À l'inverse, pour les entreprises de plus grande taille, cet objectif reste secondaire au regard de la recherche d'une minoration de leur bénéfice comptable ;

- le choix de la méthode d'amortissement (linéaire *versus* accéléré). La technique d'amortissement linéaire est de préférence pratiquée par les entreprises utilisant un fort levier financier, à structure de capital diffuse, sans bloc de contrôle et à gestion managériale. Dans ce type d'entreprises où les dirigeants contrôlent la communication financière, ce choix permet de majorer le résultat publié. D'autres études ont établi une relation entre les modifications de la méthode d'amortissement (passage de l'amortissement accéléré à l'amortissement linéaire) et la politique de distribution de dividendes, notamment dans le cas de sociétés pour lesquelles cette distribution est limitée par les clauses de contrat de prêt ;

- le choix d'une méthode d'évaluation des stocks (LIFO *versus* FIFO). En situation inflationniste, le choix de la méthode FIFO engendre un résultat comptable plus élevé que celui qui serait obtenu en utilisant la méthode LIFO. Différentes études montrent que la méthode LIFO est retenue, afin de réduire le résultat, de préférence par les entreprises de grande taille, exerçant dans un secteur à fort taux de concentration.

Au-delà de ces hypothèses majeures (rémunération, endettement, taille), d'autres facteurs, souvent corrélés, apparaissent empiriquement comme des déterminants des choix comptables effectués par les dirigeants : la politique

de dividende, l'intensité capitalistique, le degré de risque propre à l'entreprise, la concentration dans le secteur ou la structure de l'actionnariat.

De façon générale, une revue des études empiriques met en évidence que les choix comptables sont, aux États-Unis, notablement influencés par la taille et la structure financière des entreprises, par la nature des clauses insérées dans les contrats de prêt, par la structure de leur capital et le système d'intéressement de leurs dirigeants. Un certain nombre de ces études montrent des résultats non conformes aux prédictions de la théorie, soit pour des raisons singulières, liées le plus souvent au contexte de la vérification empirique, soit de façon plus récurrente en ce qui concerne l'hypothèse de la taille.

La vérification empirique des prédictions de l'approche politico-contratuelle des choix comptables a aussi été menée dans un environnement européen francophone. Elle conduit, dans un contexte de recherche de majoration du résultat, à des conclusions conformes à celles formulées par la théorie en ce qui concerne l'hypothèse de l'endettement et généralement à une infirmation de l'hypothèse de la taille.

3. La théorie positive de la comptabilité : critiques et limites

Après avoir mobilisé, pendant plusieurs décennies, une part importante de la recherche nord-américaine et suscité un grand nombre de travaux empiriques aux résultats souvent divergents, l'*École de Rochester* fait l'objet d'une critique de plus en plus virulente. Celle-ci a contesté ses orientations épistémologiques (Christenson, 1983) et a dénoncé tant le caractère réducteur de son cadre d'analyse que le sectarisme du courant de recherche (Sterling, 1990 ; Chambers, 1993)⁶.

En premier lieu, l'objet de la théorie positive de la comptabilité n'est pas jugé pertinent. Selon Christenson (1983), il tend à expliquer et à prédire le comportement des comptables ou celui des dirigeants en matière de choix de méthodes comptables ; il devrait exclusivement s'intéresser aux faits comptables – les états financiers. Cette critique l'a conduit à contester l'appellation de théorie comptable et à qualifier de « sociologie de la comptabilité » la théorie développée par l'*École de Rochester*. Dans leur réponse, Watts et Zimmerman (1990) ont précisé que les faits étudiés procèdent d'une construction sociale. Il ne peut donc y avoir de fait comptable indépendamment des comptables et des dirigeants ; ces acteurs ont des intérêts qui les conduisent à préférer certaines méthodes, leur permettant d'agir indirectement sur le processus d'allocation des ressources : ce raisonnement justifierait l'observation des pratiques comptables et il conviendrait de parler d'une théorie des conséquences économiques des choix comptables.

En second lieu, au plan épistémologique, Watts et Zimmerman prônent un positivisme radical qui repose sur une conception de la « théorie » issue des sciences « dures » et emprunte sa modélisation aux sciences économiques (rationalité, maximisation de l'utilité, marché de l'information comptable...). Se référant à l'individualisme méthodologique, l'*École de Rochester* recourt à une acception particulièrement restrictive de la recherche positive, tant au plan de la modélisation économique sous-jacente que d'une mise en œuvre

6. Pour une synthèse de ces critiques, voir Jeanjean (1999).

très quantitativiste des vérifications empiriques. Il en résulte une déperdition de sens ainsi qu'un appauvrissement de la portée des conclusions relatives aux comportements comptables. Ce phénomène est amplifié par la pauvreté de l'instrumentalisation des variables explicatives traduisant les concepts sous-jacents au modèle.

À l'opposé du positivisme, les tenants de l'épistémologie constructiviste – critiques naturels de l'*École de Rochester* – considèrent que la connaissance scientifique relève d'un processus, et non d'une révélation liée à l'expérimentation : il n'y aurait pas de réalité observée, mais seulement une réalité (socialement) construite. Il existe un lien étroit entre les choix épistémologiques et méthodologiques, c'est-à-dire entre la façon de concevoir la réalité et la méthode d'investigation retenue dans la démarche scientifique. Ce débat pose le problème de la nature de la « réalité » comptable (Colasse, 1995).

Enfin, la nature contingente des hypothèses constitue une limitation du modèle. Les mécanismes de régulation des contrats sont souvent spécifiques à l'environnement nord-américain. Il est difficile de transposer sans précaution les conclusions des recherches précédentes dans un contexte différent. Il existe, en effet, d'importantes différences qui tiennent à l'état des pratiques contractuelles – notamment dans le domaine de l'intéressement des dirigeants –, à l'influence de la fiscalité sur les pratiques comptables, à l'importance du contrôle de type familial ou des blocs de contrôle, ainsi qu'à la place relative de l'État et des marchés financiers dans l'activité économique.

*
* *

Après plusieurs décennies d'essor, la théorie positive de la comptabilité est l'objet de vives critiques. Le modèle explicatif des choix comptables et de genèse des états financiers proposé par l'*École de Rochester*, fondé sur une vision politico-contractuelle des organisations, est jugé trop réducteur. Malgré un « programme de recherche » considérable, l'introduction de ce nouveau paradigme n'a pas permis de faire émerger des lois de comportement suffisamment générales et acceptées pour expliquer l'action des producteurs et des utilisateurs d'information comptable. Il a néanmoins mis en lumière le rôle institutionnel de la comptabilité, centré sur la reddition des comptes, dans une problématique de gouvernement d'entreprises.

La formulation de cette théorie a cependant joué un rôle majeur dans la récente construction des assises de la recherche comptable ; l'introduction d'un débat de nature épistémologique, la mise en œuvre d'un programme de recherche de grande ampleur et l'adossement à des champs de recherche connexes – procédant de la théorie économique, de la théorie financière ou de la théorie des organisations – constituent des facteurs qui ont contribué à rendre légitime l'existence d'une démarche scientifique en comptabilité.

Références

- BALL R.J. et BROWN P., « An Empirical Evaluation of Accounting Income Numbers », *Journal of Accounting Research*, 6, Autumn 1968, p. 159-178.
- BEAVER W.H., « The Information Content of Annual Earnings Announcements », *Empirical Research in Accounting: Selected Studies 1968*, *Journal of Accounting Research*, supplement to vol. 6, 1968, p. 67-92.

- CHAMBERS R.J., « Positive Accounting Theory and the P. A. Cult », *Abacus*, vol. 29, n° 1, 1993, p. 1-25.
- CHRISTENSON C., « The Methodology of Positive Accounting », *The Accounting Review*, vol. 58, January 1983, p. 1-22.
- COLASSE B., « Les voies de la recherche en comptabilité financière », in *Enseignements et recherches en gestion. Évolution et perspectives*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1995, p. 297-307.
- DE ANGELO L.E., « Accounting Numbers as Market Valuation Substitutes: a Study of Management Buyouts of Public Stockholders », *The Accounting Review*, vol. 61, July 1986, p. 400-420.
- DUMONTIER P. et RAFFOURNIER B., « Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, numéro spécial, « Les vingt ans de l'AFC », mai 2000, p. 179-197.
- HEALY P., « The Effect of Bonus Schemes on Accounting Decisions », *Journal of Accounting and Economics*, September 1985, p. 85-107.
- HOLTHAUSEN R.W. et LEFTWICH R., « The Economic Consequences of Accounting of Costly Contracting and Monitoring », *Journal of Accounting and Economics*, n° 5, 1983, p. 77-117.
- JEANJEAN T., « Théorie positive de la comptabilité : une revue des critiques », *Cahier de recherche du CEREG*, n° 99-12, Université de Paris-Dauphine, 1999.
- JENSEN M. et MECKLING W., « Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure », *Journal of Financial Economics*, vol. 3, October 1976, p. 305-360.
- JENSEN M., « Organization Theory and Methodology », *The Accounting Review*, vol. 58, April 1983, p. 319-339.
- KAPLAN R.S. et ROLL R., « Investor Evaluation of Accounting Information: Some Empirical Evidence », *The Journal of Business*, April 1972, p. 225-257.
- KHOTARI S.P., « Capital markets research in accounting », *Journal of Accounting and Economics*, n° 31, 2001, p. 105-231.
- MOUCK T., « Positive Accounting Theory as a Lakatosian Research Program », *Accounting and Business Research*, vol. 20, n° 79, 1995, p. 231-239.
- POSNER R.A., « Theories of Economic Regulation », *Bell Journal of Economics and Management Science*, n° 5, 1974, p. 335-358.
- RAFFOURNIER B., « La théorie positive de la comptabilité : une revue de la littérature », *Économies et Sociétés*, Série Sciences de gestion, vol. 16, n° 11, 1990, p. 137-166.
- STERLING R., « Positive Accounting Theory: an Assessment », *Abacus*, vol. 26, n° 2, 1990, p. 97-135.
- TREMBLAY D., CORMIER D. et MAGNAN M., *Théories et modèles comptables. Développement et perspectives*, Presses universitaires du Québec, Sainte-Foy, 1994.
- WATTS R.L. et ZIMMERMAN J.L., « Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards », *The Accounting Review*, vol. 53, January 1978, p. 112-134.
- WATTS R.L. et ZIMMERMAN J.L., « The Demand for and Supply of Accounting Theories: the Market for Excuses », *The Accounting Review*, vol. 54, April 1979, p. 273-305.
- WATTS R.L. et ZIMMERMAN J.L., *Positive Accounting Theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1986.
- WATTS R.L. et ZIMMERMAN J.L., « Positive Accounting Theory: a Ten-Year Perspective », *The Accounting Review*, vol. 65, January 1990, p. 131-156.
- WHITTINGTON G., « Positive Accounting: a Review Article », *Accounting and Business Research*, vol. 17, n° 68, 1987, p. 327-336.
- ZMIJNEVSKI M. et HAGERMAN R.L., « An Income Strategy Approach to the Positive Theory of Accounting Standard Setting Choice », *Journal of Accounting and Economics*, August 1981, p. 129-149.

Mots clés

Choix de méthode comptable, conséquences économiques (des choix comptables), *Earnings management*, École de Rochester, épistémologie positive, politique comptable, recherche comptable, théorie de l'agence, théorie positive de la comptabilité.